

CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE CORBAS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Éric MAILLET, Souade KACI, Alain LEGRAS, Marie THIOLAS, Michel MALTRAIT, Thierry HAON, Nathalie PUVILLAND, Nathalie RENE, Christophe MALMAZET, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Saliha MAKLOUF, Aurélie VILLENEUVE, Ghislaine ARCARO, Lilian MORINON, Guillaume BOUCHARLAT, Henri DUARTE.

Excusé / pouvoir : Eddie BREVALLE, Yves MONTANGERAND, François DARTIGUES, Christine NONY, Mylène ROUCHOUSE POUGET, Sylvie DOMER, Sandra GAUS-SUIN-PISKULA,, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS,

Absent : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Nathalie PUVILLAND et Guillaume BOUCHARLAT.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous propose que nous débutions ce conseil municipal. On va tout d'abord procéder à l'appel. Et .. ah bah Saliha arrive, c'est Saliha qui fera l'appel

MADAME SALIHA MAKLOUF

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour le retard.

(Appel)

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE

Je propose que nous désignions un secrétaire de séance. Pour la majorité, Nathalie PUVILLAND. Et Monsieur BOUCHARLAT.

Proposition. Je propose qu'on le mette aux votes : qui est pour ? Je vous remercie.

Avant d'attaquer ce Conseil Municipal, je voulais que, mes chers camarades, on observe une minute de silence à la mémoire de Madame Muriel PETIT qui était très engagée comme chacun le sait, dans le monde associatif ici à Corbas et qui était également membre de notre CCAS et puis, dans ce temps de recueil, j'associerais également le papa de notre ami et collègue Yves MONTANGERAND qui nous a quittés hier. Je vous propose d'observer cette minute de silence.

(Une minute de silence en hommage aux disparus)

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous remercie.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2023

MONSIEUR LE MAIRE

On va donc passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023. Y a-t-il des questions ou observations ? Je vous propose de l'adopter. C'est bon pour tout le monde ? Je vous remercie.

1) COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

MONSIEUR LE MAIRE

Compte rendu de délégations. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas d'intervention particulière à la réunion des présidents. Très bien.

Le conseil municipal prend acte

2) CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION DU PLATEAU DES GRANDES TERRES POUR L'ANNÉE 2023

MONSIEUR LE MAIRE

Ensuite, je vais donner la parole à Véronique GIROMAGNY concernant la convention de délégation de gestion du plateau des Grandes Terres pour l'année 2023. Je préciserais qu'il est prévu une intervention de l'opposition après la présentation de Véronique. Véronique c'est à toi.

MADAME VÉRONIQUE GIROMAGNY

Bonjour à tous. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, mesdames messieurs, je vous présente cette année encore la convention de délégation du plateau des Grandes Terres que nous gérons avec les villes de Feyzin et de Vénissieux, accompagné par le Grand Lyon qui est en charge des espaces naturels sensibles et donc de l'ENS du Plateau.

Donc, le Grand Lyon finance les projets et donc, nous avons retenu la délégation de Feyzin dont le territoire est le plus important par rapport à celui des deux autres communes et donc, nous lui avons donc délégué la gestion. Nous participons au comité de pilotage qui décide des orientations budgétaires des actions à mettre en œuvre sur le site et le tout est fait dans un objectif commun : préserver la qualité du site, des paysages, des milieux naturels, agricoles, des habitats naturels ainsi que l'ouverture au public. Cet espace est partagé entre les agriculteurs et puis, bah, les promeneurs, les cyclistes qui vont profiter de cet espace.

Ces orientations budgétaires font l'objet chaque année d'une délibération commune car le conseil municipal de chacune des villes doit se prononcer sur le projet. Ainsi, en 2023, le programme d'action proposé comprend en investissement, un montant, pour un montant de 60 000 €, des plantations de haie, création de mares, mise en place de nichoirs et de perchoirs, l'inventaire et le, et des suivis naturalistes, l'aménagement d'une zone de détente, la conception de nouveaux supports de communication. Et puis, en fonctionnement, nous avons un montant de 77 600 €, qui vient englober l'entretien du végétal, du mobilier, de

la signalétique, la gestion de la propreté, d'un programme d'éducation à l'environnement et puis la coordination de projets.

Y a-t-il des questions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, une intervention.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Oui, on avait une intervention. Merci, Madame GIROMAGNY.

Comme on l'a dit en commission et en préparation des, du conseil en réunion de présidents de groupe, on aurait souhaité une démarche plus inclusive visant à intégrer les associations utilisatrices du plateau des Grandes Terres. Vous avez cité, vous en avez cité quelques-unes. Mais on n'a pas l'impression qu'elles soient dans la concertation au niveau de la délégation que vous avez mentionnée et j'ai cru comprendre que c'était un point important la concertation avec les utilisateurs au sein de cette municipalité. Donc, on vous demande si les associations de running, VTT et chasseurs peuvent faire partie à titre de consultation du comité de pilotage dont vous venez nous parler. Merci.

MADAME VÉRONIQUE GIROMAGNY

Alors, le communiquer... le comité de pilotage en fait est composé effectivement des trois villes, d'un représentant de la métropole, des techniciens qui sont présents, du gestionnaire, en fait du technicien pour la gestion par l'ENS du Plateau et puis, nous avons également la représentante de... des agriculteurs en fait, avec la chambre d'agriculture qui est présente. Après, c'est vrai que le... toutes les actions y compris quand les associations font des animations sont relayées et sont présentes dans le bilan qui nous est présenté. Le relais est fait régulièrement, y compris avec les chasseurs auxquels nous avons adressé un courrier récemment pour leur demander si on pouvait ne plus avoir de chasse les dimanches après-midi, sachant qu'aujourd'hui, la période de chasse avec les autorisations, la période de coupure est quasiment uniquement en fait le mois d'août puisque sur les autres périodes, on va avoir des autorisations spéciales. En ce moment, on va avoir une autorisation aux chasseurs qui est donnée par rapport en fait aux nuisances liées aux corvidés. Voilà. Il y a pas mal de choses qui sont gérées comme ça, j'ai envie de dire, en direct de cette gestion. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas présent en comité de pilotage que, on ne prend pas l'avis des uns et des autres et dans le dernier grand bilan qui a été fait dans le cadre de... pour la gestion en fait dans le cadre de l'ENS, beaucoup de monde en fait a été auditionné pour faire ce bilan pour justement permettre la bonne cohabitation de, des uns avec les autres.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci de cette réponse. J'ajouterais simplement que sur le plateau des Grandes Terres, il est clair que le tissu associatif a toute sa place, qu'elle prend ; que ce tissu prend toute sa place sur le plateau et que pour l'avoir mené pendant des années en termes de, d'échanges et négociations pour le passage de... des 10 km de Corbas, on a toujours une... quand on est associatif, on a toujours une oreille du côté de l'ENS des Grandes Terres très attentive aux demandes des associations et en atteste la réussite que sont toutes les manifestations qui peuvent être sur le... faites sur le plateau.

J'ajouterais également que le syndicat agricole a aussi une convention puisqu'il est un acteur majeur sur le plateau des Grandes Terres puisque les agriculteurs de Corbas, de Feyzin et Vénissieux entretiennent les espaces naturels et le concours financier est de l'ordre de 27 000 €, me semble-t-il. Voilà. En tout cas, toutes les associations prennent toujours – et vous auriez pu ajouter, Monsieur MORINON, le VTT – Ah, vous avez dit ? OK.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Si moi, j'ai oublié le VTT, Monsieur le Maire, c'est quand même étonnant.

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, c'est pour ça, Monsieur. OK.

Je vous propose qu'on passe au point suivant ?

MADAME VÉRONIQUE GIROMAGNY

Ce n'est pas encore voté.

MONSIEUR LE MAIRE

Ah bah, ça sera bien de voter, oui, Madame GIROMAGNY, vous avez beaucoup parlé. Allez, je vous propose qu'on le mette aux votes : qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité donc.

Adoptée à l'unanimité

Point suivant, Florent RIVOIRE : emploi partenariat avec la Mission Locale 2023.

3) EMPLOI PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE 2023

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Bonsoir à tous. Il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat avec la Mission Locale. Depuis 2010, la Mission Locale assure une permanence de quatre jours par semaine au sein de l'Espace Emploi pour suivre environ 200 jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et en demande d'insertion socioprofessionnelle.

En 2022, je vais vous dresser un petit peu le bilan d'activité, c'est 230 jeunes qui ont été accompagnés par la Mission Locale pour 1 379 entretiens. On est sur les chiffres qui sont stables par rapport à l'année précédente où on avait 234 jeunes. Dans ces 230 jeunes accompagnés, 55 ont trouvé un emploi de courte durée. On est à isopérimètre par rapport à l'année dernière. 54 ont trouvé un emploi durable contre 39 en 2021. Donc là, on a progressé. 28 jeunes sont entrés en formation. L'année précédente c'était 27. 16 ont décroché les contrats d'alternance. Donc là, on est sur une progression par rapport à 2021 où il y en avait eu seulement quatre. Au total, c'est 153 jeunes qui ont eu une situation d'emploi ou une formation sur 2022. La convention qui a été jointe au rapport pour 2023 s'inscrit dans une volonté de lisibilité et d'efficacité. Elle tient compte de la demande des élus de se tourner davantage vers les entreprises et d'effectuer plus d'actions sur le territoire communal.

Elle fait apparaître trois types d'actions : les actions socles avec notamment les permanences, des ateliers, des ateliers réguliers, les permanences sociales, les parrainages, des instructions aussi des dossiers des revenus de solidarité jeune. Les actions plus spécifiques avec des actions d'aller vers, des petits déjeuners santé, des chantiers passerelles, les visites entreprise. Et des actions plus ponctuelles propres à Corbas telles que des visites d'entreprises corbasiennes, des informations collectives pour présenter les services de la Mission Locale et la mise en valeur des actions et du nombre de participants corbasiens en dehors de la commune.

Pour ce faire, je vous propose d'attribuer à la Mission Locale une subvention d'un montant de 43 190 €, montant identique à l'année précédente. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, il y avait deux interventions. Si vous voulez la faire.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Oui, c'est une intervention commune à ce rapport et au suivant parce que, on s'est bien sûr déjà exprimé sur le sujet dans les conseils précédents, celui-ci les années de... antérieures parce qu'on ne comprend pas bien ces subventions, en fait. Lorsqu'on demande la place de ces subventions, on la met en relief par rapport à d'autres services qui pourraient être mis en place et qui ne le sont pas. On parle de l'aide aux devoirs pour les familles les plus en difficulté. Vous nous répondez que c'est structure étatique, les ministères, c'est à elle de faire le travail. Donc là vous n'aidez pas. Lorsque vous avez pour mission en cas de grève de mettre en place le service minimum d'accueil, vous ne le mettez pas et puis là, sur l'emploi alors qu'il existe des structures qui sont mises en place par l'État comme Pôle Emploi, mais pas que, là vous acceptez de subventionner à hauteur d'environ 50 000 €, une mission.

Donc, nous on pense qu'il y a un manque de cohérence dans la politique et les explications, elles sont toujours non convaincantes pour rajouter encore une fois une feuille au mille-feuilles qui est déjà mis en place pour trouver un emploi. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Christiane.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Apparemment, je suis désolée, Monsieur MORINON, vous ne connaissez pas l'histoire. L'histoire de la création des missions locales. Je rappelle. Les missions locales ont été créées en 1982 sous la présidence de François MITTERRAND à un moment décisif de l'histoire de la précarité. Le passage d'une précarité marginale, touchant essentiellement des jeunes en échec scolaire à une précarité touchant une part toujours plus importante d'une même classe d'âge entrant dans la vie professionnelle. Voilà ce qui avait guidé. 40 ans plus tard, la lutte contre le chômage des jeunes, force est de constater que les efforts ne peuvent ralentir cette inflation de nombre de chômeurs de jeunes et que l'insertion et l'emploi demeurent d'une cruelle actualité. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais ce qui se passe dans les banlieues interpelle au-delà de cette question de l'emploi, mais quand même. Voilà.

On a donc bien sûr cofinancé par l'État les collectivités territoriales, la région, la métropole, les communes, les missions locales et les agents ont un savoir-faire que n'ont pas les autres structures de l'emploi. Monsieur MORINON, Pôle emploi n'est pas le spécialiste de l'emploi des jeunes puisque quand on est jeune, on ne va pas à Pôle Emploi, on va à la Mission locale des 18-25 ans. Voilà. Pour mémoire. Certes, elles ont pour mission de faciliter l'insertion. Vous avez vu ce qu'a dit Florent RIVOIRE, l'insertion, la formation, l'emploi, mais aussi, la Mission Locale traite aussi et de bonnes manières – je pense – les problématiques de santé parce que les jeunes ont des problématiques de santé, les problématiques de logement et de transport. Et c'est ça qui fait l'originalité des missions locales.

À Corbas, les jeunes corbasiennes et corbasiens trouvent des professionnels en lien direct avec le service emploi et le CCAS. Ça aussi, c'est l'originalité corbasienne. Nous sommes dans les mêmes locaux et une jeune femme, un jeune homme et j'en vois beaucoup passer dans les locaux qui arrivent à effectivement une difficulté d'insertion, mais se retrouvent aussi avec des difficultés de santé, couverture mutuelle ou autres, d'isolement par rapport à la famille, donc appartement, logement, transport, difficulté pour aller travailler dans la zone industrielle. Donc voilà.

Et donc, c'est ça. Je crois qu'il y avait un malentendu manifeste ou une méconnaissance de ce que sont les missions locales et je voulais le rappeler. Je me félicite que depuis 2010, notre commune – Florent l'a rappelé – a fortement fait le pari de la jeunesse en passant des conventions année après année avec la

Mission Locale. Les objectifs 2023 proposent de renforcer les liens avec les entreprises du secteur et avec la délibération sur la subvention à ALIZEE, le groupement d'entreprises du secteur et la subvention à ESTIME, la boucle est bouclée.

S'il devait y avoir ce soir, Madame, Messieurs de l'opposition, un dossier qui devrait être transpartisan, à mon avis, outre le Lyon-Turin, mais on y reviendra, ce pourrait être la jeunesse ; ce pourrait être faire le pari sur l'avenir de la jeunesse et l'insertion de tous nos jeunes corbasiennes et corbasiens. Et bah non et j'en suis désolé, c'est comme pour le logement social, il y a d'un côté les bons Corbasiens et les autres qui n'ont pas de chance parce qu'ils ont pas réussi. Voilà. Le social et l'humain n'a jamais sa place dans le discours de l'opposition. Et si, je ne prétends pas avoir le discours du cœur ni notre majorité, nous aimerions que vos discours soient teintés d'humanité.

MONSIEUR LE MAIRE

Je te remercie.

MONSIEUR LILIAN MORINON

J'en prends bonne note. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Florent.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Moi, je... ce n'est pas un droit de réponse, mais c'est plutôt un complément d'informations, c'est-à-dire qu'on n'est quand même pas une mission locale, on n'est pas sur les mêmes bonnes franges d'accompagnement que peut le faire Pôle Emploi. D'accord ? Concrètement, ils accompagnent des jeunes de 16-25 ans en situation de rupture scolaire. D'accord ? Chose que je ne sais pas forcément Pôle emploi pour... juste pour rappel et contextualiser un petit peu, la Mission Locale en 2022, c'est 230 jeunes accompagnés sur le territoire. Concrètement, c'est à Pôle emploi, c'est 85 jeunes inscrits de moins de 25 ans à Pôle emploi parce que l'inscription à Pôle emploi, ce n'est pas obligatoire. Et donc, ces jeunes-là que Pôle emploi ne capte pas, ils sont captés par la Mission Locale. Donc, quand même l'intérêt de capter ces jeunes en rupture scolaire et en décrochage, pour moi, il est avéré.

Deuxième chose, on a l'accompagnement qui est certes un accompagnement autour de l'emploi et de la formation, mais, comme l'a dit Christiane, il y a aussi l'accompagnement social qui se fait. On bénéficie aussi quand même d'une assistante sociale de la Mission Locale quand même pour tout ce qui est problématique de santé, d'accès au droit.

Et puis, j'ai envie de dire un petit peu pour conclure, j'ai du mal à comprendre votre incompréhension sur le sujet. Pas bien loin d'ici, l'année dernière, vous nous avez dit à 2,3 km il y a Pôle emploi et donc le droit commun peut s'appliquer. Donc, il y a 2,3 km d'ici, il y a Saint-Priest – on est d'accord – et Saint-Priest met 264 000 € sur la table pour la Mission Locale. Donc j'ai envie de dire, si une majorité de gauche comme à Corbas est capable de mettre de l'argent et de l'investissement pour sa jeunesse dans son accompagnement de rupture, je trouve que ce que fait Saint-Priest en termes d'accompagnement de ses jeunes et de l'investissement, les moyens financiers qu'ils y mettent pour accompagner aussi leurs jeunes, eh bah, ça me paraît aussi pertinent que ce que fait Corbas. Et on n'est pas sur les mêmes franges politiques. Et je rejoins Christiane, à mon avis, l'emploi, il n'y a même pas de couleur politique sur le sujet et c'est surtout qu'on est là pour aider les gens, quoi. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Florent.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver des termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2023 jointe ici au rapport ; d'attribuer la subvention de 43 190 € à la Mission Locale répartis en deux versements ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectif annuel avec l'association Mission Locale Rhône sud-est ; de dire que si nécessaire, Monsieur le Maire ou son représentant pourra conclure tout avenant mineur à la convention.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous mettions aux votes : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Adoptée à l'unanimité

6 abstentions

Sujet suivant, toujours Florent RIVOIRE : emploi et partenariat avec estime 2023. Florent.

4)EMPLOI ET PARTENARIAT AVEC ESTIME 2023

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Donc pareillement, c'est un renouvellement de convention. L'association ESTIME intervient sur le territoire depuis de nombreuses années, pardon. Elle assure une permanence au sein de l'espace emploi afin d'accueillir les demandeurs d'emploi souhaitant être mis à disposition d'employeurs divers statuts. Une autre conseillère suit en parallèle des bénéficiaires du RSA.

La convention établie avec ESTIME en 2022 portait sur plusieurs axes. Les réalisations sont les suivantes. Les objectifs n'ont pas tous été atteints par rapport à la convention qu'on avait signée en 2022. On avait prévu d'accompagner 15 demandeurs d'emploi, donc là, on a atteint l'objectif avec 16 personnes reçues. Un accompagnement de trois bénéficiaires en dispositif itinéraire emploi renforcé. Donc là, pareillement, l'objectif a atteint, 4 personnes ont été reçues. Le développement d'actions en lien avec les entreprises du territoire : prospection auprès des régies, bailleurs, lien avec les maisons de retraite concernant le service d'aide à la personne. Là par contre, on est en deçà, ils ont pris contact avec 16 entreprises au lieu de 30 prévues dans la convention initiale. 100 heures de formations avaient aussi été programmées ; 14 ont pu être réalisées et enfin, 1 300 heures de mise à disposition ont été effectuées pour 16 personnes. La Ville du coup n'a pas été sur le versement intégral de la subvention qui avait été initialement prévue. Elle a été prévue à 5 800 €. La Ville a versé du coup au regard des résultats 4 584 pour l'année 2022 compte tenu des résultats.

Pour l'année 2023, on vous propose d'assigner à ESTIME les objectifs suivants : la réception de 15 personnes comme l'année précédente, en entretien autour des missions proposées par l'association. On va flécher 1 000 € sur ce volet-là. Une programmation de 1 500 heures prévues pour des mises à disposition. Et on va flécher 1 500 € sur ce dispositif-là. La relation entreprise, après avoir pris contact et fait aussi bilan avec la structure, on est reparti sur 30 entreprises. Ils estiment pouvoir relever le challenge, en tout cas ils savent que s'ils ne le relèvent pas, bah, la subvention n'est pas versée dans son intégralité. Donc là, on a fléché 1 500 €. Et sur la formation, on est aussi pareillement parti sur l'objectif – reparti, pardon – sur l'objectif de 100 heures pour un fléchage financier de 600 €. La mise en place d'actions sur le territoire en direction des bénéficiaires, ateliers adaptés aux besoins des Corbasiens, information collective, pour un fléchage de 600 € et enfin, l'accompagnement de trois personnes a minima en dispositif

IER, itinéraire emploi renforcé, à hauteur 600 €. Soit un total qui vous est proposé en subvention de 5 800 € conditionnée à l'atteinte des objectifs de la présente convention jointe.

Est-ce qu'il y a des questions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Pas de questions ?

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2023 annexée au rapport. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectif annuelle avec l'association ESTIME. De dire que si nécessaire, Monsieur le Maire pourra conclure tout avenant mineur à la convention.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose qu'on le mette aux votes : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Merci.

Adoptée à l'unanimité

6 abstentions

Point suivant : emploi, attribution d'une subvention à l'association ALIZÉE. C'est toujours Florent.

5) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ALIZÉE

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Pareillement, comme l'année dernière. L'année dernière au niveau du vote du budget général, on avait fléché une subvention à l'association ALIZÉE cette année. Nous n'avions pas tous les éléments au moment du vote du budget principal. Du coup, c'est pour ça que cette délibération intervient maintenant.

Nous avons à cœur de maintenir avec les entreprises du territoire un lien permanent. Cela concrétise notamment... ça, cela se concrétise – pardon – notamment par des rencontres qui sont maintenant inscrites à l'agenda annuel de la Ville. Dans cette dynamique, l'association ALIZÉE a vocation à animer un réseau d'acteurs privés et institutionnels pour promouvoir – pardon – le développement économique de la zone et faciliter la mise en relation avec une fonction d'interface et de facilitateur. Plus concrètement, pour le territoire en 2022, l'association a contribué à la co-organisation des journées de l'alternance, qui est le forum de l'alternance qui se tient tous les ans à Saint-Priest, en tout cas depuis deux ans, depuis plusieurs années à Saint-Priest, validé dans le cadre du comité locale école entreprise, un partenariat avec huit collèges de son territoire d'action dont le collège René Cassin à Corbas. L'objectif de cette action est de rapprocher le monde de l'entreprise et de l'école et proposer les visites d'entreprise, les présentations métier et aussi de pouvoir faire des stages d'immersion. Ils ont aussi pour mission d'animer trois commissions, notamment des événements, des commissions transport et signalétique et une commission communication. Coorganiser, ils sont aussi co-organisateurs de la rencontre économique qui a lieu tous les ans sur le territoire. En principe, elle a lieu au mois de novembre ; elle réunit les acteurs du monde économique pour 2022 il y a eu 54 entreprises qui sont présentées à ces rencontres, en tout cas qui étaient inscrites. Autour de thématiques différentes tous les ans, l'année dernière, on a abordé la

question mobilité et la présentation aussi de la ZFE pour les entrepreneurs. En 2023, l'association envisage de travailler sur des améliorations possibles de la mobilité de l'Est Lyonnais, la signalétique dans les zones d'activité et l'organisation d'une collecte gratuite de déchets d'équipement notamment électrique et électronique. C'est une action qu'ils mènent depuis deux ans et qui se développe plutôt pas mal. La Ville est particulièrement impliquée dans l'organisation d'une rencontre territoriale à Corbas et le renforcement des liens partenariaux. Ils participent aux réunions aussi de coordination avec les acteurs économiques du territoire. Ainsi, bah, je vous propose de leur attribuer une subvention de 700 € comme l'année précédente. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Y a-t-il des questions ?

Pas de questions particulières. Je propose que nous mettions aux votes. Florent.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association ALIZÉE s'élevant à 700 € au titre de l'année 2023.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Donc on met aux votes : qui est pour ? Merci. Unanimité.

Adoptée à l'unanimité

Alors, on va donner la parole à Éric MAILLET : SITIV, rapport d'activité pour l'année 2022

6) SITIV, RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2022

MONSIEUR ERIC MAILLET

Je suis certain que vous avez lu attentivement les 38 pages qui le composent. Voilà. Mais bon, c'était l'occasion pour moi quand même de souligner des, alors déjà le travail du SITIV qui avait missionné, enfin prévu en 2022, de réaliser 38 projets. Ils en ont quand même accompli 31. Pour ce qui nous intéresse, plus précisément pour la Ville de Corbas, je peux souligner notamment le... alors avec la ville de Pierre-Bénite, on a été pilote sur le projet de changement du logiciel scolaire et petite enfance. Donc bah, là tous les Corbasiens, parents notamment et qui ont des enfants en petite enfance ont vu le changement qui est en train de se réaliser.

Je souligne qu'on sera quand même la première commune à disposer au SITIV d'une application pour gérer toutes les... tous les périscolaires et les inscriptions. Il y a le logiciel funéraire qui a été remplacé également et qui a permis toute la numérisation des plans du cimetière. Il y a également le... alors l'aspect comptable sur le M57, mais ça, Michel saura mieux en parler que moi. Il y a aussi... nous avons adhéré au dispositif « Dites-le nous une fois », donc il y a un principe en fait de de centralisation des demandes et des démarches auprès des différents services publics, relations citoyen, finance, etc. pour éviter les multiples demandes et capitaliser sur les sur les données saisies. On sait également 2020, on a travaillé, donc ça aboutit, sur la gestion relation citoyen avec des formulaires qui ont été développés pour les différentes démarches. Je peux citer notamment les formulaires qui ont été mis en place pour les demandes de subvention par les associations et puis, la plateforme citoyenne qui a été lancée au début de cette année, donc sur lequel le SITIV a travaillé en 2022. Voilà. Je ne crois pas qu'il y ait de questions, mais si vous en avez, donc c'est un rapport qui ne donne pas lieu à vote. Voilà. On prend acte de la mise à disposition du rapport.

Y a-t-il quand même des questions ?

Alors voilà, il y a aussi tout un... alors, le SITIV s'est doté en 2022 de ce qu'on appelle un RSSI, un responsable de... sur le réseau et la sécurité qui, sur lequel, voilà, il y a eu tout un audit et un plan d'amélioration continue et de travaux qui ont... ce n'est jamais parfait, mais en tout cas, voilà, qui tend à améliorer au fur et à mesure le travail et la sécurisation de nos réseaux, de nos plateformes, de nos matériels, mis à disposition par le SITIV.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien. Comme il n'y a pas de vote, merci, Éric.

Le conseil municipal prend acte

Alors, sujet suivant : désignation d'un référent déontologue élu, convention avec le CDG 69. Donc, c'est Michel MALTRAIT qui nous présente et ensuite, il y aura une intervention de l'opposition. Michel.

7) DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE ÉLU, CONVENTION AVEC LE CDG 69

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Déjà c'est une délibération qui ne nous coûte rien, donc vous admettez que ça commence bien.

La loi a fait obligation désormais aux communes de fournir à leurs élus un déontologue, comme c'est déjà le cas pour les employés municipaux. C'est une obligation qui date de 2022 et le centre de gestion nous propose de bénéficier du même service que les salariés de la mairie, à savoir les compétences d'une maîtresse en droit public, pour un coût donc qui est nul puisque nous adhérons déjà aux activités optionnelles du centre de gestion. Voilà, tout simplement, c'est une obligation et on la respecte de cette façon-là.

C'est une obligation depuis 2022 pour tout le monde, quoi, qui a été prise en 2022 et qui doit être opérationnelle au 1^{er} juin 2023.

MONSIEUR LE MAIRE

Une intervention ?

MONSIEUR LILIAN MORINON

Oui, on avait deux points. Le premier, c'est une remarque sur la date de mise en place puisque la loi nous imposait la mise en place le 1^{er} juin 2023. On est le 29, donc on est un peu en retard. Et le deuxième point, quels sont les modalités pour saisir le déontologue ?

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Sur le premier point, oui, je le concède, on a trois semaines de retard, un mois. Il n'empêche qu'on a néanmoins eu une formation en matière de déontologie pour ce qui concerne les élus en situation de prendre des décisions. Ça, c'est le premier point.

Comment on le saisit ? Bah, on s'adresse au centre de gestion et on prend un conseil auprès de... on demande un rendez-vous et on échange par mail ou par téléphone ou en physique avec cette personne qui est missionnée par le centre.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous nous donnerez le numéro de téléphone du centre de gestion alors ?

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Si vous le voulez, on le communiquera bien sûr, mais enfin, il n'est pas très difficile à trouver le numéro de téléphone du centre de gestion, hein.

MONSIEUR LILIAN MORINON

C'est un numéro vert spécial.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Non, mais s'il n'y a plus que ça pour vous être agréable, on le fera bien volontiers.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Sur ces considérations, Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner le référent déontologue du CDG 69 comme référent déontologue des élus locaux de la commune de Corbas. D'approuver la convention d'adhésion annexée au rapport défini sans les modalités d'exercice de la mission et de traitement des questions et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le CDG 69. De confier au CDG 69 le soin de mettre à disposition du référent tous les outils nécessaires à la saisine et au traitement des questions dans les conditions visant à garantir la confidentialité nécessaire et de dire que la rémunération du référent déontologue sera assurée par le CDG 69 dans le cadre de la cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire versée au centre de gestion 69.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je propose que nous le mettions aux votes : qui est pour ? Merci. Unanimité.

Adoptée à l'unanimité

Toujours Michel MALTRAIT : aide à l'installation de médecin généraliste.

8) AIDE À L'INSTALLATION DE MÉDECIN GÉNÉRALISTE

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Bien. Mais lors du dernier Conseil Municipal, on a voté deux conventions d'aide pour favoriser l'installation de deux médecins généralistes. Eh bien, on vous propose de mettre en place cette convention, de voter cette convention pour tout autre médecin généraliste qui souhaiterait s'engager dans la constitution du projet de maison pluridisciplinaire. Il s'agit donc d'une aide à l'installation de 40 000 € pour tout médecin qui fera le choix de s'installer dans les locaux que nous connaissons tous.

MONSIEUR LE MAIRE

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Par contre, moi, je vais faire une intervention, Mesdames et Messieurs, chers collègues élus.

Au-delà des postures politiques, seules comptent pour nous les actions menées pour l'intérêt général. Aussi, ici même, j'ai toujours tenu à réserver l'information au Conseil Municipal en priorité sur l'évolution de la maison de santé. Vous le savez, suite à de nombreux échanges et des négociations, nous avons pu notamment proposer à deux médecins une aide à l'installation dont vous avez voté, Mesdames et Messieurs, le 25 mai, le principe – dois-je le rappeler – à l'unanimité. Malgré cela et en raison d'un climat favorable aux surenchères, notamment entre le public et le privé et les tractations sans réelles limites, les deux médecins n'ont pas signé les éléments du bail. Aussi, devant la représentation municipale, je vous exprime ce soir ma totale stupéfaction et ma colère face à cette situation et devant un tel retournement. Mais bien sûr, vous me connaissez et vous connaissez les équipes, nous sommes désormais plus que jamais sur le dossier. Nous avons déjà – chacun le sait – de nombreuses professions dans notre maison de santé qui nous ont rejoints dont certaines n'étaient pas du tout ou même plus présentes sur le territoire. Je pense en particulier au cardiologue, il n'y a pas de cardiologue à Corbas, on a fait venir un cardiologue, et puis, bien entendu, le prochain cabinet de radiologie qui va nous rejoindre.

Aussi, sachez compter sur ma détermination et je sais aussi pouvoir compter sur la vôtre pour que les Corbasiens puissent bénéficier d'une offre de soins la plus complète possible. Le climat avec les médecins en France, on en parle tous les jours. Il a été extrêmement compliqué. On a parlé beaucoup d'eux il y a une dizaine de jours en arrière, avec les propositions de loi qui ont été faites. Mais on persiste, on ne va pas s'arrêter là et on continue. Merci.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modalités d'aide décrite au rapport visant à favoriser l'installation et le médecin... et le maintien, pardon, de médecin généraliste au sein du bâtiment édifié 2, rue de la République à Corbas par la commune de Corbas dans l'objectif de la création de la Maison de santé pluriprofessionnelle et du portage du projet de santé et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce dispositif et en particulier à signer la convention avec tout médecin généraliste.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions aux votes : qui est pour ? Je vous remercie. À l'unanimité.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Vous permettez quand même une réaction par rapport à l'intervention que vous veniez de faire.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien sûr. Même si ça n'avait pas été prévu, mais je vous la permets tout de même.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Bah justement, c'est que la vôtre non plus n'était pas prévue. Et en réunion de présidents de groupes qui a eu lieu pas plus tard qu'il y a deux jours, vous ne nous avez pas tenus informés de cette information. Donc, vous l'avez su aujourd'hui ?

MONSIEUR LE MAIRE

Bon, je sais depuis quelques jours ; on a eu beaucoup d'échanges. Bien entendu, vous doutez bien, je n'ai pas laissé la situation comme ça, en termes d'échange avec les personnes concernées. Mais j'entendais réserver et c'est bien le préalable que j'ai mis à mon introduction, j'entendais réserver cette information aux gens, c'est-à-dire à vous autres, élus, à nous autres élus, qui avons ensemble signé le 25 mai 2023 à la fois le bail et la convention. Voilà. Donc, il me semblait tout à fait normal et logique de le faire devant la représentation municipale, ce que chacun ici même comprend parfaitement. Merci.

Donc, on a voté à l'unanimité, me semble-t-il. Donc, on va passer au point suivant. Toujours Michel MAL-
TRAIT : personnel municipal – apprentissage.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Non. Création d'emplois et d'accroissement temporaire d'activité. C'est juste après la... ou j'inverse, si tu
veux.

Adoptée à l'unanimité

MONSIEUR LE MAIRE

Création d'emplois et d'accroissement temporaire d'activité DEJS éducation, jeunesse et sports.

9) PERSONNEL MUNICIPAL - CRÉATION D'EMPLOIS ET D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'AC- TIVITÉ DEJS (ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS)

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Voilà. Comme tous les ans, il s'agit de créer sur le papier, même si on n'en aura pas forcément besoin de
tous, un certain nombre de postes qui vont permettre d'encadrer les enfants pour le périscolaire et pour
l'extrascolaire. Donc, ça peut donner lieu à des volumes qui sont significatifs, mais je vous rappelle qu'ils
ne sont pas... ils ne travaillent pas forcément toujours tous en même temps sur les mêmes périodes
avec les mêmes horaires, etc., etc. C'est la même délibération que d'habitude.

Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Non.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de créer pour la DEJS les emplois d'accroissement
temporaire d'activité selon les conditions mentionnées au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous propose que nous le mettions aux votes : qui est pour ? Merci, à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité

Toujours Michel MALTRAIT qui va nous parler de personnel municipal et en particulier d'apprentissage.
Michel.

10) PERSONNEL MUNICIPAL ET APPRENTISSAGE

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Oui. Alors, au moment du budget, du vote du budget, on l'avait évoqué, on crée un poste aux services
des ressources humaines et là, il va y avoir un glissement de personnels qui étaient à cheval sur les fi-
nances des ressources humaines qui s'est positionné pour prendre le poste ressources humaines. Ce
qui suppose qu'on va créer deux mi-temps, un aux finances, un autre aux ressources humaines. Ce sont
des métiers qui sont en tension. Et on veut se garder en même temps, s'offrir la possibilité de participer à
la formation de jeunes qui pourraient nous rejoindre éventuellement plus tard.

Donc, on vous propose de créer deux postes d'apprentis : un en RH, un en finance, sur un an ou deux ans en fonction du cycle, du moment où ils en seront dans leur cycle d'études. Ça ne veut pas dire qu'on embauchera des apprentis, mais on veut se garder la possibilité de pouvoir le faire. Voilà l'idée.

Est-ce que ça génère des questions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Pas de question particulière ?

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de créer deux emplois d'apprentis d'une durée d'un an ou deux ans au sein de la Direction des ressources humaines et de la Direction des finances, soit pour les années scolaires 2023-2024 ou 23-24 et 24-25. De dire que la rémunération de cet emploi est calculée conformément à la réglementation applicable à l'apprentissage selon un pourcentage du SMIC selon le niveau de diplôme préparé et l'âge de l'apprenti. Et enfin, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la commune tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous propose que nous le mettions aux votes : qui est pour ? Merci, unanimité.

Adoptée à l'unanimité

Michel MALTRAIT toujours : personnel municipal, mise à disposition au Polaris pour l'association le Polaris.

11) PERSONNEL MUNICIPAL - MISE À DISPOSITION POLARIS

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Eh bien, c'est la même délibération que tous les ans, là aussi. J'imagine qu'un jour, on arrivera peut-être à la prendre une bonne fois pour plusieurs années. Je ne sais pas si c'est possible ou pas. En tout cas, on met à disposition du Polaris du personnel que nous lui facturons pour un montant – vous l'avez dans le rapport – de près de 200 000 €, qu'il nous paye avec une subvention que nous lui versons. Ça, c'est bien clair. Et il y a du personnel qui est à temps plein et il y a aussi du personnel qui est réparti selon le tableau que vous avez bien sûr tous lu, comme le dirait mon camarade Éric, dans le détail. Une partie du personnel est à 5 %, une autre à 10, une autre à... Il y a une seule variation par rapport à l'année d'avant ; il y a un agent administratif – là ne me demandez pas pourquoi parce que je n'ai pas la réponse – avec, qui passe de 64 à 65 % cette année et un autre qui passe de 3 à 5, pardon. Voilà. C'est pour des histoires d'arrondi, très certainement.

MONSIEUR LE MAIRE

On est bien sur des histoires d'arrondis, certainement.

Allez, je vous propose... Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Donc, en conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'acter chaque année la mise à disposition auprès de l'association Polaris de Corbas des agents faisant partie des effectifs de la Ville et selon les modalités mentionnées dans le tableau présent au rapport. D'autoriser Monsieur le Maire au nom et pour le compte de la Commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous mettions aux votes : qui est pour ? Merci. Unanimité.

Adoptée à l'unanimité

Alors, nous avons désormais un vœu, donc droite républicaine, centre et société civile pour Corbas et ensuite, il y aura une intervention, des interventions du groupe Les Verts, PC et Renaissance. Je vous en prie.

12) VŒU DE LA DROITE RÉPUBLICAINE, CENTRE ET SOCIÉTÉ CIVILE POUR CORBAS

MONSIEUR LILIAN MORINON

On a un vœu. Qui est pour ?

MONSIEUR LE MAIRE

Certainement, des éléments de coordination entre vous, mais...

Hors micro

MONSIEUR LILIAN MORINON

Attendez, je vais le lire sur la tablette...

MONSIEUR LE MAIRE

En tout cas, il nous a été transmis.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Absolument.

MONSIEUR LE MAIRE

Voilà. S'il ne vous a pas été transmis en interne, c'est un peu gênant, mais... on va rétablir ça de l'autre côté en tout cas.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Mesdames, messieurs, vœu en faveur du Lyon-Turin. Je vous remercie pour votre patience.

À l'heure d'une prise de conscience générale sur les enjeux du réchauffement climatique et l'urgence d'apporter des solutions structurantes notamment en termes de mobilité, la liaison Lyon-Turin représente une infrastructure vitale pour massifier le fret ferroviaire international et réduire les transports routiers.

Parce que la liaison transalpine agrège à elle seule des enjeux économiques de décarbonation des transports, de qualité de l'air et d'environnement des vallées alpines jusqu'au territoire de l'agglomération lyonnaise dont Corbas fait partie, 57 parlementaires, 37 anciens parlementaires et responsables des principales collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes et du sud de la France et 42 maires de la métropole de Lyon ont tenu dernièrement, au-delà de leur appartenance politique respective, à rappeler leur soutien sans faille à cette liaison européenne essentielle, tant d'un point de vue économique qu'écologique pour la France, notre région et notre métropole.

Pour Corbas qui héberge l'une des plus grosses zones industrielles de la métropole, le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise devra permettre à ces entreprises d'optimiser leur transport et de réduire leurs émissions de carbone afin de concilier au mieux écologie et compétitivité.

Suite à l'embranchement de plusieurs axes routiers, Corbas sans cette liaison ferroviaire, est condamnée à subir toujours plus de nuisances via les interminables files de poids lourds impactant directement la qualité de vie de nos concitoyens : pollution de l'air, polluant, bruit, accidentologie routière, etc. Dans quelques semaines, l'État doit décider la réalisation des indispensables voies nouvelles d'accès depuis Lyon jusqu'au tunnel sous les Alpes dont le creusement engagé est irréversible. En notre qualité d'élus, notre premier devoir est d'améliorer le quotidien de nos citoyens, mais aussi, il est de notre responsabilité de préparer l'avenir de notre territoire en ayant une vision stratégique sur le long terme. En conséquence, dans un esprit transpartisan, le groupe droite républicaine, centre et société civile propose au Conseil Municipal d'émettre le vœu suivant : le Conseil Municipal de Corbas est favorable au projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Donc il y a trois interventions. Qui fait l'intervention pour vous ?

MONSIEUR CLAUDE COLIN

Bonsoir, tout le monde. Le projet d'une ligne à grande vitesse et frets ferroviaires existe depuis plus de 30 ans. Il est en cours de réalisation avec notamment le creusement du plus long tunnel ferroviaire du monde, de 57,5 km en deux tubes entre Saint-Jean-de-Maurienne et Suze en Italie. Un seul est en partie réalisé sur 33 km, dont 10,6 km sur le côté français. Mais pour mettre en service de tube de 57,5 km, il faut creuser 163,7 km avec ouvrages d'accès, de ventilation et des sites de sécurité.

Cette montagne creusée demande la création ensuite de 150 km de voie d'accès entre Lyon et Saint-Jean-de-Maurienne dont un tunnel sous le massif de la Chartreuse, pour un coût estimé de 10 milliards d'euros entre 2028 et 2032. L'État s'est engagé à financer 3 milliards d'euros et demande à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de prendre une part égale. Il manquerait donc 4 milliards non programmés. Le coût de cet ensemble avait été chiffré par le consortium tunnel Europe alpin Lyon-Turin, qu'on appelle le TELT, à 18 milliards d'euros. Il se chiffre aujourd'hui, il se chiffrait en 2012 à 26,1 milliards et sera somme toute autour de 30 milliards d'euros aujourd'hui. Actuellement, 1,7 milliard ont été dépensés pour les 10,6 km du côté français. L'Union européenne constate le retard de 15 ans, que le retard de 15 ans a provoqué aussi une hausse de 85 % des coûts. L'Europe devant financer 50 % de la réalisation de travaux, le reste étant à la charge de 58 % pour l'Italie et 42 % pour la France.

Le Conseil d'orientation des infrastructures qui est un organisme d'État propose de repousser ce projet pour donner priorité à d'autres structures ferroviaires nécessaires : un RER pour Grenoble et Lyon, la modernisation de la ligne Dijon-Modane, ce qui repousserait à ne disposer de la liaison nouvelle que vers 2045. Élisabeth BORNE, ministre des Transports en 2018, déclarait ce projet injustifié et ne le classait pas, ne le classait dans aucun des trois scénarios sur les structures à développer, déclarant ses caractéristiques économiques clairement défavorables. Les inspecteurs généraux des finances et des ponts et chaussées ont écrit depuis plus de 20 ans que ce tunnel n'était pas finançable. Le trafic fret qui était de

57 milliards tonnes-kilomètre en 2001 est tombé à 32 milliards aujourd'hui et ne va pas se développer. En 2035, les poids lourds seront électrifiés ou rouleront à l'hydrogène. Le gain de diminution de gaz à effet de serre ne justifie pas ce gouffre financier. D'autre part, notre zone industrielle a procédé au démontage de voies ferrées de desserte, ce qui ne favorise pas l'accès de wagons et ceci, c'est pour l'aspect local.

La dette carbone du projet actuel se chiffre en millions de tonnes de CO2 qui ne peut se compenser que sur 50 ans d'utilisation. Nous constatons qu'il y a 30 ans, l'impact sur la biodiversité n'était pas posé ; que le fait de creuser deux massifs alpins aux portes du parc naturel de la Vanoise conduit à raser des forêts, à assécher des sources et des nappes phréatiques, à combler des zones humides avec les dépôts des creusements. Nous défendons l'alternative sur la ligne existante actuellement sous-utilisée par le ferroutage de poids lourds sur Modane vers le tunnel historique du Mont-Cenis élargi et modernisé. Sont opposés à ce projet au coût exorbitant : Attac, Confédération paysanne, Sud Rail, les Amis de la Terre, Mountain Wilderness, France Nature Environnement, Vivre & Agir en Maurienne et les coordinations franco-italiennes d'opposants. Dans son livre, Daniel IBANEZ, un économiste et lanceur d'alerte écrivait en 2015 : il faut arrêter ce projet ; arrêter de se mentir quand on fait une erreur. On n'est pas obligé d'aller jusqu'au bout.

Pour bénéficier des Fonds Européens pour ce chantier, il faut que la disponibilité des fonds de chaque pays soit effective et ce n'est pas le cas en France. Nous ne voulons pas laisser ces dettes faramineuses à nos enfants et petits-enfants. Nous votons contre ce vœu.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Intervention suivante. Je vais donner la parole aux PC et SC. Thierry HAON qui va nous en parler.

MONSIEUR THIERRY HAON

Merci, Monsieur le Maire. Alors, avant de commencer ce vœu, le groupe communiste vous informe qu'il proteste vivement contre la dissolution du mouvement des soulèvements de la terre par le ministère de l'Intérieur. Nous dénonçons cette attitude vichyste qui consiste à réprimer tout mouvement ou organisation qui ne rentrent pas dans le moule jupitérien. Nous vous informons aussi qu'a été organisé un rassemblement hier soir à Lyon pour protester contre cela et qu'un de nos camarades responsables du PCF a été interpellé. Et pendant ce temps, les ligues ou groupuscules d'extrême droite peuvent déverser leurs flots de haine sans être inquiétés. Voilà la politique démocratique à la Darmanin Macron.

Oui, nous allons voter favorablement ce vœu présenté par l'opposition, même si celle-ci le fait uniquement par opportunisme politique et je m'en expliquerai plus loin. Oui, les communistes soutiennent fermement ce projet Lyon-Turin qui est un outil majeur pour répondre au défi climatique qui, lui, n'attend pas. Pour rappel, la pollution aux particules fines tue plus de 40 000 personnes en France et pas uniquement en zone ZFE au passage. Et donc précisément, 140 personnes chaque année dans les vallées de la Tarentaise et de la Maurienne, ce qui en fait le facteur de risque environnemental numéro 1 en termes de maladie et de décès prématuré.

Projet structurant de la transition écologique, la liaison transalpine est un maillon manquant essentiel pour connecter les réseaux ferroviaires européens. Un grand chantier d'avenir au service des intérêts écologiques, économiques et géostratégiques de la France qui doit en être le moteur. La France et l'Italie méritent d'être enfin reliées par une ligne ferroviaire complète, moderne et performante, par une infrastructure d'avenir adaptée à l'évolution des grands flux contemporains, mais aussi utile aux mobilités du quotidien régional. Cet objectif appelle à se doter d'une entreprise publique SNCF forte, voyageur et fret, et libérée de toute concurrence et de dumping social et entre modes de transport.

Nous communistes avons toujours soutenu le fret ferroviaire et cela bien avant qu'on parle de défi climatique ou de transition écologique puisque nous nous sommes toujours opposés à la filialisation de la SNCF et qui a eu pour conséquence d'affaiblir notablement la partie fret. Un démantèlement opéré depuis la fin des années Mitterrand et qui s'est poursuivi sous les différents gouvernements qui se sont succédé,

de droite comme de gauche, guidés qu'ils étaient par le seul souci de répondre aux injonctions européennes avec le fameux dogme libéral, la concurrence libre et non faussée. La suite, on la connaît. De nombreux projets remis en cause jusqu'au fameux CFAL lyonnais qui est désormais mis entre parenthèses.

Alors oui, l'opposition le dit dans son vœu : en parallèle du Lyon-Turin, il faut que l'agglomération lyonnaise via le CFAL se dote d'une excellente infrastructure de fret si l'on veut que l'axe de fret Paris-Dijon Lyon-Turin soit réellement efficace. C'est justement dit, sauf que vos propos ne relèvent – comme je l'ai dit plus haut – que de l'opportunisme pur et simple. Je peux vous en apporter une preuve tout de suite. Opportunisme ou incohérence politique, c'est comme vous voulez. La Région AURA dirigée par votre ami WAUQUIEZ a refusé de participer au financement de la plateforme logistique de fret de Vénissieux Saint-Priest, générant un manque de 2 millions d'euros sur les 16 millions prévus initialement. Fort heureusement, l'État et la métropole ont augmenté leur participation sur un coût total du projet estimé à 18 700 000 €. Un projet pour une plateforme qui constitue un maillon essentiel de la chaîne logistique de la métropole et donc, de la Région AURA et permet de maintenir l'attractivité économique du territoire et pourvoyeuse d'emplois. Le financement de la métropole à ce projet a été voté au Conseil du 27 juin. Donc oui, messieurs, mesdames de l'opposition de droite, nous communistes, contrairement à vous, nous sommes cohérents. Nous considérons effectivement que le fret ferroviaire doit être défendu partout, que ce soit au niveau local, régional, national et international. Et pourquoi ne pas suivre l'exemple des Suisses qui eux en sont à trois tunnels ferroviaires creusés dans les Alpes et dont on n'a jamais entendu parler de conséquences environnementales sur la biodiversité, sur l'eau et voilà, tout ce que peuvent dire nos amis verts ici, quelle qu'elles soient. La France ne peut pas se permettre de rater ce défi. Elle doit être à la hauteur de ses responsabilités, de ses engagements internationaux, de sa volonté de réindustrialisation et du défi climatique. Nous interpellons donc l'État et la Région afin qu'ils participent véritablement et efficacement avec des financements à la hauteur de l'enjeu. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Dernière intervention, c'est Éric MAILLET.

MONSIEUR ERIC MAILLET

Rebonsoir. Donc, on parle ici d'un projet dont l'idée remonte aux années 80 quand l'ancien maire de Chambéry, Monsieur Louis BESSON alors ministre des Transports de gauche se lance dans ce projet. Depuis, les gouvernements et présidents successifs se sont enchaînés et personne n'a foncièrement remis en cause le bien-fondé de ce projet. De quoi parle-t-on ?

Trois millions de camions de transport de marchandises qui traversent la frontière franco-italienne chaque année. De millions de voyageurs pour qui il sera possible d'emprunter une ligne à grande vitesse qui viendra directement concurrencer le coût économique, mais surtout écologique du transport autoroutier ou aérien pour traverser les Alpes. Que des sujets comme Notre-Dame-des-Landes puissent être cliquants pour ralentir l'essor du transport aérien dont on connaît l'impact écologique, soit c'est compréhensible. Mais le présent sujet consiste à reporter une part du transport routier et aérien en transport ferroviaire, comment être contre ? Certes, il s'agit de créer une ligne de chemin de fer dans les vallées des Alpes et de creuser un tunnel de 58 km dans la montagne, ce n'est pas parfait, il y a des conséquences écologiques, mais l'un dans l'autre, la balance en termes de retombées écologiques ne laisse pas de doute. Et il faut oublier l'idée qui consisterait à réhabiliter l'ancienne ligne de l'époque de Napoléon III qui ne serait capable compte tenu de son monotube et des normes de sécurité nécessaires aujourd'hui que d'absorber 15 % du trafic prévu.

Pour en revenir aux enjeux locaux, nous sommes à l'heure de la ZFE et de sa polémique au moment où la M6 et M7 et le tunnel de Fourvière qui le relie vont entrer dans les ZFE dans six mois, au 1^{er} janvier 2024. Le trafic de transit va nous être, y compris les voitures, irrémédiablement renvoyé chez nous sur l'A46 qu'on le veuille ou non. Cette même autoroute A46 pour laquelle ce Conseil s'est prononcé unanimement et farouchement contre l'agrandissement à trois voies. Nous allons avoir de plus en plus de tra-

fics à proximité immédiate de notre ville. Ce projet est une des clés de l'allègement de ce trafic pour tout le transit vers et en provenance de notre pays voisin qui est l'Italie.

Peut-être y a-t-il des aménagements ou des optimisations à aller encore chercher en périphérique ce projet sur lequel l'État saura bien prendre ses responsabilités, mais le projet en lui-même doit être soutenu sans réserve pour ses enjeux nationaux, métropolitains et même locaux pour notre ville. Pour toutes ces raisons imparables, nous ne pouvons que soutenir ce vœu pour peu qu'il soit réellement transpartisan et pas une récupération politique pour opposer à dessein les différentes composantes de cette assemblée. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Comme vous avez pu le constater sur votre table, il y a un amendement à ce vœu qui est présenté par le groupe socialiste et apparentés et c'est donc Laurence MOULIN qui va vous le présenter.

MADAME LAURENCE MOULIN

L'amendement de la majorité. Donc, Mesdames, Messieurs, il vous est proposé de compléter le vœu qui vient de vous être présenté. En effet, au-delà d'un soutien de principe du Conseil Municipal à ce projet, il nous semble important d'interpeller directement les cofinanceurs pour la partie française de cette liaison Lyon-Turin que sont l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est proposé de remplacer la fin de ce vœu par les éléments suivants : en conséquence, dans un esprit transpartisan, le Conseil Municipal apporte son soutien au projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin ; demande un engagement financier clair de l'État sur ce dossier ; demande la participation active et sans réserve de la Région Auvergne-Rhône-Alpes notamment au financement de ce projet phare et structurant pour nos territoires.

MONSIEUR LILIAN MORINON

On peut demander des précisions, s'il vous plaît ?

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, je vous en prie.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Oui, alors, on voulait savoir pourquoi vous aviez demandé la participation active et sans réserve de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

MONSIEUR LE MAIRE

Parce qu'au moment où je parle, je pense que le...

MONSIEUR LILIAN MORINON

Il n'y a pas de financement aujourd'hui ?

MONSIEUR LE MAIRE

Bah, il n'y en a pas suffisamment.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Ah, pas suffisamment !

MONSIEUR LE MAIRE

Pas suffisamment

MONSIEUR LILIAN MORINON

Mais c'est bien financé, on est d'accord ?

MONSIEUR LE MAIRE

Là, c'est une question d'argent, hein, le Lyon-Turin. Si ça revient comme c'est le cas depuis trois semaines sur la table, c'est parce qu'il y a – vous le savez aussi bien que moi – 50 % qui seront financés quand il est prévu en termes de financement depuis beaucoup, beaucoup de temps de la part de l'Europe et l'Europe est dans l'expectative de la décision française quant à l'avancée des travaux. Et puis, c'est dans la presse, c'est paru un peu partout. Il est clair que chacun se fait un peu tirer l'oreille pour aller amener sa contribution financière au regard des sommes, ça peut s'entendre, mais néanmoins, on pousse les sujets et la Région doit prendre aussi toute sa place sur ce projet d'un point de vue financier.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Alors Monsieur le Maire, on voudrait vous soumettre une modification à votre amendement, s'il vous plaît.

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, je ne suis pas preneur.

MONSIEUR LILIAN MORINON

On entend bien.

MONSIEUR LE MAIRE

Je peux l'entendre, mais je ne suis pas preneur, je vous le dis tout de suite.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Parce que, à la limite, on pourrait rajouter l'Europe et le Conseil Général de Savoie qui sont aussi impactés par le territoire qui va être traversé.

MONSIEUR LE MAIRE

On ne va pas prendre position quant à la position du Conseil Général de Savoie ; l'Europe, je viens de l'évoquer, elle est – je crois – dans les starting-blocks pour le financement de ce sujet. Donc voilà. On risque...

MONSIEUR LILIAN MORINON

On peut le rappeler.

MONSIEUR LE MAIRE

Les uns les autres, on le sait bien, de voir ces 50 % de financement partir sur d'autres sujets, d'autres projets européens.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Donc voilà, c'est notre demande de modification de votre amendement.

MONSIEUR LE MAIRE

Donc, voilà. Donc on est en parfaite cohérence avec ce que je viens de dire.

Donc, un amendement, on le vote. Donc Mesdames et Messieurs, je vais vous soumettre l'amendement aux votes : qui est pour cet amendement ? L'amendement il est nôtre, celui de la majorité.

MONSIEUR LILIAN MORINON

(...) pas été prévenu avant qu'il y avait un amendement. Donc, on vous suggère de le modifier pour rajouter l'Europe, le Conseil Général.

MONSIEUR LE MAIRE

On modifie, on amende les deux phrases qui étaient en fin de texte par ce qui vous a été proposé tout à l'heure. Donc, on amende correctement.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Donc, vous ne voulez pas prendre notre amendement en fait.

MONSIEUR LE MAIRE

Non.

MONSIEUR LILIAN MORINON

D'accord. C'est noté.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, je vous propose que nous mettions donc l'amendement qui était lu par ma première adjointe aux votes. Qui est pour cet amendement ? Très bien, je vous laisse le soin de compter. Qui est contre cet amendement ? Et qui s'abstient autour de cet amendement ? Une abstention. Je vous remercie.

L'amendement est adopté à la majorité

5 votes contre

1 abstention

Maintenant, nous allons procéder aux votes du vœu amendé. Donc, je passe de la même manière et je pose de la même manière la question : qui est pour le vœu amendé ? Très bien. Qui est contre le vœu amendé ? Merci. Et qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie. Donc, le vœu amendé est voté.

Adopté à la majorité

5 votes contre

1 abstention

Donc, après la présentation du vœu amendé, il y avait deux interventions, à l'opposition.

MONSIEUR LILIAN MORINON

On pourrait commencer cette intervention avec le refrain d'une chanson, celle de Claude FRANÇOIS. Alors je vous vois sourire, Monsieur MALTRAIT, c'est que vous aimez bien pousser la chansonnette. C'est celle qui dit « ça s'en va et ça revient, c'est fait de tout petit rien ». Vous l'avez ? Ou alors, on aurait pu citer l'adage populaire « chassez le naturel, il revient au galop ».

Depuis le début de votre mandat, Monsieur le Maire, nous vous avons alerté sur des pratiques démocratiques à géométrie variable : l'interdiction de parole lors des conseils municipaux à notre rencontre, vous venez de le démontrer avec le fait que vous n'avez pas voulu soumettre notre amendement de votre amendement aux votes ; la non-transmission des documents demandés ou alors avec un retard extrême ; deux poids deux mesures entre les prises de parole de votre majorité et celle de l'opposition. D'ailleurs, au chronomètre du temps de parole pirate Madame Puthod, je pense qu'on peut vous donner des lauriers. Et puis, ce soir, la démonstration une fois encore dans scoop sur la maison médicale une information que vous connaissiez depuis plusieurs jours et que vous avez éludée de vous nous parler alors que nous sommes élus et vous donnez cette information en même temps que le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, vous oubliez ainsi les statuts de l'élu. Oui, vous l'avez oublié parce que même si nous sommes dans votre opposition, nous sommes tout comme vous, élus de cette assemblée tout comme les personnes qui sont autour de cette table. Or, à ce titre, les élus sont parties prenantes des décisions de ce Conseil avant que les habitants soient consultés et informés. La consultation des habitants, elle peut être légitime et souhaitable, oui je le redis, vous pouvez me le lire sur mes lèvres. La consultation des habitants peut être légitime et souhaitable et on rend nous d'ailleurs hommage à des habitants qui s'impliquent et qui ont à cœur leur quartier pour le rendre plus inclusif et meilleur à vivre. Cependant, mais on va faire un peu de logique protocolaire, tous les habitants ne sont pas des citoyens. Être citoyen, ça implique de respecter le contrat social et les droits et devoirs de la République et tous les citoyens ne sont pas élus de la République. Ça implique de s'être présenté devant les urnes et d'avoir un projet, une vision politique, enfin assez souvent. À chaque rôle incombe des responsabilités pour notre bien vivre ensemble. C'est le protocole, c'est la démocratie, celle à laquelle, vous, vous devez d'adhérer et mieux, celle que vous devez garantir et faire respecter quand vous avez accepté la mission qui est la vôtre : celle de maire de notre belle commune. Vous faites d'ailleurs très bien lorsque dans vos discours, vous saluez vos invités, vous commencez toujours par le plus haut rang électif protocolaire : sénateur, député, ministre, puis vous terminez par le fameux « mesdames messieurs ». Si vous voulez, on pourra vous retrouver les vidéos. Mais ce n'est pas en soi une surprise de voir que le projet de rénovation de la place Charles de Gaulle a été publié sur les réseaux sociaux ou présenté aux habitants en faisant fi de toute présentation et concertation avec notre groupe en amont. Pourtant, nous sommes parties prenantes de ce Conseil Municipal ; nous faisons les commissions et on n'en parle pas. D'ailleurs, on dirait que c'est un choix politique de votre part et vous l'assumez vraisemblablement. Vous l'assumez parce que vous assumez aussi la distribution à tire-larigot de permis de construire pour des immeubles en R + 3 + 1, ça fait R + 3 + 1, ça fait 5 étages au total et non comme vous le dites souvent des R+3. C'est des permis de vous délivrer au promoteur sans consultation des habitants d'ailleurs.

Et puis, depuis le – pardon excusez-moi – et puis depuis le début de votre mandat, on voit que, il y a une manière de faire, vous présentez des choses en Conseil Municipal et puis, c'est l'effet tunnel. Hop ! d'un coup, le lapin, il sort du chapeau et vous présentez directement aux habitants des dossiers. Zip ! c'est un peu magique. Dans votre séquence, vous oubliez que même si nous faisons partie de votre opposition, nous sommes élus du Conseil Municipal et les citoyens nous ont donné un mandat, tout comme à vous.

On vous a donné l'exemple de la place Charles de Gaulle puisque c'est d'actualité, mais on peut imaginer le même scénario sur la rénovation de l'école Jacques Prévert, la résidence Nungesser et Coli dont l'appel d'offres a été publié, le devenir du salon de coiffure des Balmes dont on n'entend plus parler, la fantomatique maison citoyenne aussi annoncée en budget 2022 ou encore la maison chemin des Bruyères. Vous menez vos projets en sous-marin, sans consultation avec tous les élus et sans aucune transparence. Ça ressemble un peu à un spectacle de Garcimore, vous voyez, appliqué à la politique locale. Pouf, pouf ! c'est magique. Pouf ! ça apparaît. Pouf ! ça disparaît derrière un écran de fumée et pouf ! ça réapparaît avec une grue quelque part dans Corbas. Ah zut ! ça n'a pas marché. L'opposition a vu le truc. Donc, en voulant couvrir vos prestidigitations sous blanc-seing de la démocratie participative, vous piétinez la démocratie en ne reconnaissant pas le statut de tous les élus siégeant dans ce Conseil.

Monsieur le Maire, le protocole démocratique n'existe pas pour rien. Vos élus et vous, vous devez le respecter et nous tenir informés avant les habitants. Donc, nous condamnons la géométrie variable de la démocratie que vous appliquez et nous vous demandons d'y remédier en respectant l'information due aux élus et à notre groupe en particulier. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je crois qu'il y a une intervention du PS. Saliha MEDJGAL.

MADAME SALIHA MEDJGAL

Merci. On vous a bien entendu, on vous a écouté et on va être courte, en tout cas, je vais être courte pour respecter le temps de parole. Vous avez été très long, je ne vais pas rebondir sur l'ensemble de vos éléments. Par contre, si je peux me permettre, ce qui ressort de votre intervention après « la République, c'est moi » de Jean-Luc MELENCHON, nous avons à Corbas « la démocratie, c'est moi » de Lilian MORINON. Donc, c'est à marquer dans les annales de Corbas.

MONSIEUR LILIAN MORINON

Merci, Madame MAKHLOUF.

MADAME SALIHA MEDJGAL

Je vous en prie. Pratique démocratique à géométrie variable, pas d'accord. Pas d'accord et je vais vous le démontrer.

D'abord, rappeler que les élus municipaux sont élus pour représenter les intérêts de la population et non exercer un pouvoir supérieur. Premier élément. Sinon, ça s'appelle un système autoritaire ou une dictature, par exemple, ce qui n'est pas le cas chez nous. En démocratie, la liste qui a été élue, en l'occurrence la liste de Monsieur le Maire Alain VIOLLET, elle a été élue par les habitants et elle a la légitimité. Et cette liste majoritaire Vivons Corbas qui siège l'exécutif a tout le choix de mettre en place son programme avec le mode opératoire qu'elle souhaite. À Corbas, en matière de démocratie participative, le choix est de mettre le citoyen au cœur des actions.

Et pour revenir à la concertation puisque c'est ça qui semble vous heurter, la concertation de la place Charles de Gaulle, elle implique les habitants qui connaissent leur quartier et qui connaissent leurs besoins. Il est donc légitime de les solliciter. Et la démocratie participative, c'est justement aller vers ceux qui ne sont pas élus pour leur donner une espace d'expression parce qu'il n'y a pas de supériorité de l'élu de la République, l'élu de la République a sa légitimité parce qu'il y a un habitant ; sans habitant on ne serait pas là. À Corbas, les élus de l'opposition ont la place que la démocratie leur a donnée en leur présentant lors des élections. Et à Corbas, les élus de l'opposition ont leur juste place, une juste place en commission, on vous voit d'ailleurs, vous venez, pas toujours, mais ça vous arrive. Une juste place au Conseil Municipal et une juste place lors des concertations menées. Dommage, j'y étais, beaucoup d'élus y ont été, les habitants y étaient et on n'a pas eu la chance de vous voir alors que vous aviez à ce

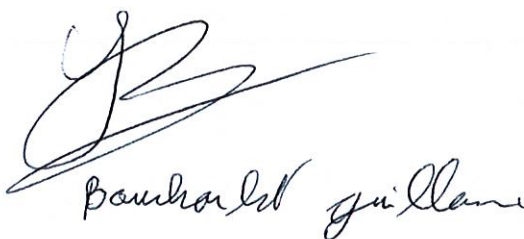
moment-là, parce que vous êtes avant tout des habitants, des citoyens, bah, vous aviez un espace pour exprimer vos accords, désaccords ou faire évoluer le projet de concertation. Voilà. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. S'il n'y a plus d'autres interventions, je vous propose de lever ce Conseil Municipal, de vous souhaiter à toutes et à tous de passer de très très belles vacances et de revenir en pleine forme au terme de cet été. Merci. Bonne soirée.



Nathalie Puvilland



Bouhalet Guillaume